

Image not found or type unknown



Bâtiment historique et DPE

Par **Cléoda**, le **25/07/2023** à **01:32**

Bonjour,rrnrnLocataire depuis 2 ans d'un appartement situé dans un bâtiment historique, je rencontre pas mal de soucis depuis mon arrivée : courants d'air à travers la porte d'entrée et les fenêtres, des loirs qui s'installent dans un mur, l'impression de vivre avec les voisins... Dans l'ensemble une isolation thermique et phonique assez médiocre.rrnrnMalgré une liste de diagnostics annexée au bail, aucun ne m'a été fourni à mon entrée dans les lieux. Après avoir demandé à mon bailleur de me fournir le DPE, celui-ci m'en a envoyé un, datant de 2007 !rrnrnSeulement voilà, après quelques recherches, il semblerait que les monuments historiques soient dispensés de DPE, et donc que celui-ci ne serait pas obligatoire. Avec les nouvelles réglementations, notamment celle spécifiant une consommation d'énergie finale à ne pas dépasser, je m'interroge. Bâtiment historique ou pas, les normes de décence ne doivent-elles pas s'appliquer à toute location simple ? Et auquel cas n'aurai je pas dû être informé de cela?